

## Différence contrat contractuel/vacataire

Par **Pilou21**, le **09/10/2024** à **17:52**

Bonjour, quel est la différence entre être vacataire ou contractuel ? Je suis animatrice scolaire et sur mon contrat il est écrit contractuel alors qu'on nous appelle "les vacataires". Est-il vrai que je ne cotise ni pour le chômage, ni pour la retraite ? Merci pour vos informations.

Par **Lorella**, le **09/10/2024** à **18:49**

Un article ici sur le terme vacataire et contractuel

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31245#:~:text=Ainsi%2C%20le%20vacataire%20est%20un, besoin%20p>

Pour les cotisations, vous pouvez les voir sur le bulletin de paie.

Sur l'assurance chômage, plusieurs cas possibles :

<https://www.unedic.org/l-assurance-chomage-et-vous/demandeur-d-emploi-ou-salarie/mes-droits-en-fonction-de-mon-statut-professionnel/j-ai-travaille-dans-le-secteur-public-quelles-sont-les-regles-pour-etre-indemnie>

Par **D-Fens**, le **11/10/2024** à **11:25**

Comme souvent, l'article explicatif sur service-public.fr est parfaitement clair, y compris en mettant en garde contre l'abus de langage et l'usage qui est fait du mot "vacataire".